



**CONSEJO
OLEÍCOLA
INTERNACIONAL**

Príncipe de Vergara, 154 – 28002 Madrid – España Telef.: +34 915 903 638 Fax: +34 915 631 263 - e-mail: iooc@internationaloliveoil.org - <http://www.internationaloliveoil.org/>

DÉCISION N° DÉC-20/96-V/08

MÉTHODE D'ANALYSE

**DÉTERMINATION DE L'ÉCART ENTRE LA TENEUR RÉELLE ET
LA TENEUR THÉORIQUE EN TRIGLYCÉRIDES À ECN42**

**LE CONSEIL DES MEMBRES DU CONSEIL OLÉICOLE
INTERNATIONAL,**

Vu l'Accord international de 2005 sur l'huile d'olive et les olives de table et notamment son article 21, concernant les dénominations et définitions des huiles d'olive et des huiles de grignons d'olive, et son article 25 concernant les normes relatives aux caractéristiques physiques, chimiques et organoleptiques et les méthodes d'analyse;

Vu la Résolution n° RÉS-1/94-V/06 du 24 novembre 2006 portant adoption de la Norme commerciale applicable aux huiles d'olive et aux huiles de grignons d'olive COI/T.15/NC n° 3/Rév. 2 du 24 novembre 2006 ;

Vu l'adoption par le Conseil lors de sa 79^e session de la révision de la méthode dûment justifiée *Détermination de l'écart entre la teneur réelle et la teneur théorique en triglycérides à ECN42* (COI/T.20/Doc. n° 20/Rév. 1) ;

Vu la recommandation formulée par le Comité technique en vue d'une simplification de la procédure d'accréditation ;

Considérant la nécessité exprimée par les experts chimistes de permettre aussi l'utilisation du propionitrile comme solvant, compte tenu des résultats obtenus dans le cadre des essais réalisés ;

DÉCIDE

Dans le point 4.2.8 de la méthode *Détermination de l'écart entre la teneur réelle et la teneur théorique en triglycérides à ECN42* (COI/T.20/Doc. n° 20/Rév. 2), d'indiquer la possibilité de choisir entre l'acétone/acétonitrile et le propionitrile en tant que solvant et, dans la mesure où il s'agit d'une modification minimale, de laisser la même référence.

Madrid (Espagne), le 21 novembre 2008